



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-7-2025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 114-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER UN PPU RELATIF AU SECTEUR DU VIEUX-VERGER »

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

QU'à sa séance ordinaire tenue le 6 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2025-08-300, le premier projet du règlement numéro 114-7-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'y intégrer un PPU relatif au secteur du Vieux-Verger* ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **28 août 2025, à 19h00**, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud.

QU'au cours de l'assemblée publique, la personne désignée expliquera le projet de règlement et les conséquences de l'adoption d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement a pour objet l'adoption d'un PPU afin de préciser la vision et d'encadrer la planification et la mise en valeur du secteur du Vieux-Verger.

Le document de présentation et une copie du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur la page web suivante : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/06/114-7-2025-Reglement-PPU-Vieux-Verger.pdf> / <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/08/114-7-2025-Annexe-PPU-Vieux-Verger.pdf>

Donné à Sutton, ce huitième jour du mois d'août de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques